



## Relevé de conclusions de la réunion entre les Chambres d'agriculture de la Creuse et de la Haute-Vienne et les coordonnateurs du contrat Sources en action

25 novembre 2019 – Eymoutiers

### Ordre du jour :

Transmission d'informations issues de la programmation contractuelle de la Chambre d'agriculture de la Creuse et de son partenaire la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne au sein du contrat Sources en action

**Liste des présents et excusés : Annexe 1**

Le programme « Sources en action » est financé par :



L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

## **Rappel du contexte :**

La Chambre d'agriculture de la Creuse est signataire, aux côtés de vingt-trois autres maîtres d'ouvrage, du contrat territorial Sources en action (2017-2022) coordonné par le PNR Millevaches en Limousin et l'EPTB Vienne. Elle réalise dans ce cadre des diagnostics individuels d'exploitations (DIE), des accompagnements individuels et collectifs ainsi que l'animation agricole préliminaire à ces interventions. La Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne, partenaire par convention de la Chambre d'agriculture de la Creuse, prend en charge la mise œuvre de ces opérations dans le département de la Haute-Vienne.

Depuis le COPIL du 5 décembre 2018, des discussions ont eu lieu entre les coordonnateurs et les Chambres d'Agriculture de la Creuse et de la Haute-Vienne concernant la transmission de données résultant des DIE. Le contenu des informations visées fait référence à un document type utilisé dans le cadre du contrat de rivière Gartempe. Un courrier a été adressé en juin 2019 aux Chambres d'Agriculture pour rappeler les règles de fonctionnement du contrat Sources en action, notamment le besoin de partage d'informations entre les différents maîtres d'ouvrage dont les coordonnateurs sont garants. En effet, l'échange de données entre les maîtres d'ouvrage est capital dans le cadre du programme Sources en action afin de mobiliser les compétences appropriées aux enjeux identifiés et de s'assurer de la cohérence du programme. Il a également été demandé de transmettre les comptes rendus anonymisés des DIE et les données cartographiques issues des DIE, éléments essentiels pour entériner les accompagnements individuels à réaliser.

Les éléments demandés n'ayant pas pu être communiqués aux coordonnateurs, la réunion de ce jour a pour but de trouver une résolution à cette situation.

## **Relevé de conclusions :**

Afin de répondre aux engagements pris dans le cadre du contrat Sources en action, démarche volontaire bénéficiant de financements publics dans laquelle tous les partenaires consentent à collaborer pour mutualiser les actions permettant d'améliorer l'état des cours d'eau et des zones humides, il a été convenu à l'issue de la discussion que les Chambres d'agriculture de la Creuse et de la Haute-Vienne communiquent les éléments suivants :

### 1) concernant les diagnostics réalisés en 2017, 2018 et 2019 :

- une synthèse par masse d'eau des éléments de diagnostic récoltés lors de la réalisation des DIE complétée des préconisations et des actions mises en œuvre suite aux DIE ;
- la cartographie des îlots diagnostiqués (format SIG .shp ou équivalent) ;
- la cartographie des actions mises en œuvre suite aux DIE (format SIG .shp ou équivalent)

### 2) concernant les futurs diagnostics, à partir de 2020 :

- les données brutes (fichier Excel de récolte des informations) et spatialisées issues des DIE excepté les données à caractère personnel conformément au RGPD, les données économiques et les données « sensibles » dont les éléments doivent être listés par les Chambres d'agriculture.

Un premier retour des Chambres d'agriculture est attendu pour la semaine du 9 décembre 2019 sur la liste des informations recueillies lors des DIE en précisant celles qui semblent « sensibles » et qui ne seront pas communiquées, ainsi que sur une convention type de mise à disposition d'informations issues des DIE, que chaque bénéficiaire de DIE devra accepter à partir de 2020.

La synthèse réalisée sur les éléments diagnostiqués lors des premières phases du contrat pourra être présentée lors d'une commission agricole ou d'un comité technique au premier semestre 2020.

Enfin, un travail sera engagé avec les coordonnateurs afin d'élaborer une convention d'utilisation des données pour éviter que la situation actuelle ne se reproduise.

En sujet annexe, il a été rappelé par les coordonnateurs que la première phase du contrat devenait urgente à solder auprès de l'Agence de l'eau au regard de la durée de validité des conventions d'attribution des aides (2 ans).

## **Annexe 1**

### Liste des personnes présentes :

- BENESTEAU Pauline : EPTB Vienne
- BRAJOT Claire : Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne
- CONNAN Philippe : PNR Millevaches en Limousin
- DUCOURTHIAL Philippe : Chambre d'agriculture de la Creuse
- HETSCH Emmanuelle : Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne
- LABAYE Guy : Chambre d'agriculture de la Creuse
- LEROUSSEAU Pascal : Chambre d'agriculture de la Creuse
- LORIOT Stéphane : EPTB Vienne
- MIGNON-LINET Cathy : PNR Millevaches en Limousin
- ORVAIN Jérôme : EPTB Vienne
- PONS Emilie : Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne
- RODIER Guillaume : PNR Millevaches en Limousin

### Personne excusée :

- ANDRE Samuel : Agence de l'eau Loire Bretagne